

Enquête annuelle d'insertion professionnelle – 2022

(disponible sur notre site internet [isosteolyon](http://isosteolyon.fr))

Avant propos concernant l'enquête annuelle d'insertion. Le Ministère de la Santé demande à l'école de fournir les deux dernières enquêtes d'insertion professionnelle des étudiants menés à 18 et 30 mois suivant l'obtention du diplôme.

France compétences demande à l'école de donner pour au moins deux promotions le taux d'insertion dans le métier d'ostéopathe 6 mois après l'obtention de la certification (diplôme). Les taux d'insertion se calculent par rapport au nombre de répondant à l'enquête d'insertion, et hors poursuite d'étude, et non par rapport au nombre total de diplômés (certifiés).

L'école complète l'enquête annuelle par la recherche de l'installation libérale des diplômés qui n'ont pas répondu à l'enquête.



Promotion 2019 : 115 Diplômés

Taux d'insertion à 6 mois : 79% (92 diplômés)

Taux d'insertion à 6 mois France compétences : 100% (92 diplômés sur 92 diplômés ayant répondu)

Taux d'insertion à 36 mois : 98% (113 diplômés en activité, 2 diplômés sans aucune information)

Rémunération brute annuelle à 6 mois (année civile 2019) : 16 482 €

Rémunération brute annuelle à 18 mois (année civile 2020) : 24 677 €

Rémunération brute annuelle à 30 mois (année civile 2021) : 27 190 €



Promotion 2020 : 102 Diplômés

Taux d'insertion à 6 mois : 78% (99 diplômés)

Taux d'insertion à 6 mois France compétences : 89% (71 diplômés sur 80 diplômés ayant répondu)

Taux d'insertion à 24 mois : 98% (101 diplômés en activité, 1 diplômé sans aucune information)

Rémunération brute annuelle à 6 mois (année civile 2020) : 21 106 €

Rémunération brute annuelle à 18 mois (année civile 2021) : 26 161 €



Promotion 2021 : 115 Diplômés

Taux d'insertion à 6 mois : 87% (80 diplômés)

Taux d'insertion à 6 mois France compétences : 89% (71 diplômés sur 80 diplômés ayant répondu)

Rémunération brute annuelle à 6 mois (année civile 2021) : 20 988 €